



Direction ma déchèterie !

Tous les objets qui ne peuvent pas être jetés aux ordures ménagères ou mis aux encombrants sont à déposer impérativement en déchèterie : gravats, batteries, néons, équipements électriques et électroniques, ferrailles, déchets ménagers dangereux...

L'agglomération de Cergy-Pontoise compte cinq déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire. Leur gestion est déléguée à Veolia propreté via la société dédiée CGECP (Compagnie générale d'environnement de Cergy-Pontoise).

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé aux particuliers des 13 communes de l'agglomération. Un badge gratuit est nécessaire et doit être présenté à chaque passage.

Conditions d'accès pour les particuliers

Pour l'obtenir, il vous suffit d'en faire la demande à l'agent d'accueil lors de votre premier passage en déchèterie, muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Un justificatif de domicile récent vous sera demandé tous les ans pour l'activation du badge désactivé le dernier jour de l'année écoulée.

Déchèteries les plus proches de Vaureal

- **Jouy-le-Moutier**
Rue Denis Papin, Parc d'Activités des Forbeux
Tél. 01 34 30 98 67
- **Hauts-de-Cergy**
Rue des Abysses
Tél. 01 34 46 09 74
- **Cergy Les Linandes (Espace réemploi)**
Rue du Palet
Tél. 01 30 73 48 29

Accès aux déchèteries

Les apports sont limités, pour l'ensemble des déchèteries à un volume équivalent à : 2m³ par jour pour les végétaux, 1m³ par jour pour tous les autres déchets, 25 litres ou kg par semaine pour les déchets dangereux.

Les véhicules admis : véhicules légers (voitures), véhicules légers attelés d'une remorque, fourgonnettes et camionnettes de moins de 1.90 m.

Les véhicules autorisés ne peuvent en aucun cas dépasser un P.T.A.C. de 3,5 tonnes, remorque comprise.

Conditions d'accès pour les artisans

La gratuité jusqu'à présent appliquée, à titre dérogatoire, pour les artisans ayant le siège de leur activité à Cergy-Pontoise va à l'encontre du principe de responsabilisation des producteurs de déchets qui doivent en assurer la prise en charge (conformément aux principes posés par les lois sur le Grenelle de l'environnement).

Ainsi, depuis février 2013, l'accès aux déchèteries est exclusivement réservé aux particuliers domiciliés sur le territoire de Cergy-Pontoise. Vous devez vous orienter vers des centres de collecte et de traitement spécialisés.

Infos pratiques

Les horaires d'ouverture

- **Du 1er avril au 30 septembre**

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

Samedi et dimanche de 10h à 19h

Ouvert les jours fériés sauf le 1er mai

- **Du 1er octobre au 31 mars**

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Samedi et dimanche de 10h à 17h

Ouvert les jours fériés

Document(s)

[Guide des déchèteries](#)

Liens utiles

[Plus d'infos sur les déchèteries](#)